Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20190430-DEL300419-05-DE
Date de télétransmission : 06/05/2019
Date de réception préfecture : 06/05/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 30 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 23/04/2019

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Absents : 03
dont représentés : 3

Etaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; ACHILLI Nadine ; PIERI Pierre-Louis ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; ELEGANTINI Muriele ; OTTOMANI Jean-François ; PAOLI Franck ; MURGIA Sandrine ; BARBONI Toussaint ; PAOLI Roxane ; FRANCISCI Lisa ; ANGELI Filippu Antone ; SUSINI Vincent ; ANDREANI-CASAMATTA Bernadette ; FRANCOVICH Stéphane ; ROSSINI Jean ; SALDANA Esteban

Était absent : VILLARD-ANGELI Dominique ; MICAELLI Marie-Luce ; COLOMBANI Victoria ;

Était représenté :
VILLARD-ANGELI Dominique a donné pouvoir à SALDANA Esteban.
COLOMBANI Victoria a donné pouvoir à SANTONI Louis.
MICAELLI Marie-Luce a donné pouvoir à ROCCHI André.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,
Le Conseil Municipal désigne Madame Nadine ACHILLI secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

****

DEL300419-05

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'Association Melting Dance School

- Vu la demande d'aide financière de l'entraîneur de l'Association Melting Dance School

Afin de permettre de diminuer le coût pour les familles, l'association sollicite une aide financière afin de réaliser leur projet de voyage à Paris prévu pour mai 2019.
Ce voyage a pour but de faire se rencontrer les élèves et des professionnels de la danse, dans des studios réputés et de leur faire découvrir d'autres univers artistiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention de 100€ par enfant
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ces attributions.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019 ;

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20190430-DEL300419-05-DE
Date de télétransmission : 06/05/2019
Date de réception préfecture : 06/05/2019

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 100€ par enfant
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ces attributions.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019 ;

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire